

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

Convocation affichée à la porte de la Mairie le 24 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Suite à la convocation en date du vingt-quatre avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le trente avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient présents : M. Mmes ALCAZAR Jean-Pascal, BAYEULLE Laurie, BODROS Marc, BOISSEAU Brigitte, BOULONNOIS Frédéric, FRAILLON Johan, FRAMBOURT Laurent, GLISZCZYNSKI Catherine, MONCHAUX Frédéric, PADIEU Christophe, SALY Marc, SINET Brigitte, SKRZYPEZYK Paméla

Etaient absents excusés et représentés :

Mme DUPIRE Lidwine ayant donné pouvoir à Mme BAYEULLE Laurie

Mme RONCORONI Alexandra ayant donné pouvoir à M. BOULONNOIS Frédéric

Etait absent excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR :**

- \* Election du Secrétaire de Séance
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2026
- \* Vote du Budget Primitif 2026
- \* Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- \* Questions diverses

*M. ALCAZAR Jean-Pascal enregistre les débats sans le signaler au début de la séance. Il est interpellé à ce sujet et répond qu'il le fera à chaque séance de Conseil Municipal. Mme SKRZYPEZYK Paméla enregistre alors.*

**OBJET : Election du secrétaire de séance**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. M. FRAMBOURT Laurent est élu pour remplir cette mission.

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

*Mme RONCORONI Alexandra a adressé un mail, à la Mairie ce jour à 10 heures 33, copie à M. ALCAZAR Jean-Pascal, M. BOULONNOIS Frédéric, demandant en ces termes les modifications suivantes :*

*« Page 3 suite à "ne peut dépasser 44,30% soit 1820€96 par mois*

*Suite à "ne pas dépasser 11, 77% soit 483€81 par mois*

*A la place de l'intervention de M Alcazar*

*Voici le texte " M Alcazar propose que les indemnités du Maire soient de 800€ par mois et celles de ses adjoints à 350€ par mois comme cela se pratique à AMBLENY afin que les conseillers municipaux délégués à des commissions puissent avoir par exemple 100€ par mois au titre du temps passé et aux frais de déplacements. Il n y aurait pas ainsi des élus remuneres et des élus benevoles . ».*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2026 **modifié à la demande de M. ALCAZAR Jean-Pascal, M. BOULONNOIS Frédéric et Mme RONCORONI Alexandra.**

Le procès-verbal est approuvé :

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

## **OBJET : Budget Primitif 2026**

M. le Maire rappelle que le Budget Primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice.

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 soumis à adoption.

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de Budget Primitif 2026 en date du 17/04/2026.

Suite à leur demande de précisions en date du 20 avril 2026, M. ALCAZAR Jean-Pascal, M. BOULONNOIS Frédéric et Mme RONCORONI Alexandra ont reçu le 22 avril 2026 le Compte Financier Unique 2025 approuvé en Conseil Municipal le 13 mars 2026 avec le Procès-Verbal de cette séance.

Les conseillers municipaux ont reçu le 24 avril 2026 un nouveau projet de Budget Primitif 2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 tel que décrit dans le document relié et conforme aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

### **Section de FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	130 170.00 €
012 Charges de personnel	214 000.00 €
014 Atténuation de produits	22 358.00 €
65 Autres charges de gestion courante	586 426.18 €
66 Charges financières	1 892.91 €
68 Dépréciations créances	15.00 €
023 Virement section investissement	58 393.64 €
042 Transfert entre section	2 434.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 015 690.54 €</b>
<b>Recettes</b>	
70 Produits de services	23 902.00 €
73 Impôts et taxes	86 111.76 €
731 Impôts directs locaux	235 678.00 €
74 Dotations et participations	109 382.10 €
75 Autres produits de gestion	1 500.00 €
002 Résultat fonct. reporté	559 116.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 015 690.54 €</b>

### **Section d'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	
16 Emprunts	7 990.45 €
204 Subventions d'équipement versées	64 060.84 €
21 Immobilisations corporelles	108 000.00 €
001 Solde d'exécution investi. reporté	92 215.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 266.82 €</b>
<b>Recettes</b>	
10 Dotations	96 983.37 €
13 Subventions d'investissement	50 455.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	64 000.00 €
021 Virement section fonctionnement	58 393.64 €
040 Transfert entre section	2 434.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 266.82 €</b>

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

### **OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

M. le Maire rappelle les taux des impôts directs locaux votés en 2025, soit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.61%
- Taux de Taxe sur le foncier bâti : 45,44 %
- Taux de Taxe sur le foncier non-bâti : 38,08 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de laisser les taux identiques à ceux de l'année 2025,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,61 %**

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : 46,44 %**

\* dont 31,72 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021

(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,92 %**

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la Direction Départementale Des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

## Questions diverses

- Renouvellement du cycle piscine école et prise en charge du transport Pernant/Mercin et Vaux
- Tenue du premier « café communal » le 25 avril 2026
- Chasse aux Œufs dans le village le 29 avril 2026, offerte à l'ensemble des enfants (sur inscription préalable auprès du périscolaire), chocolats et goûter
- M. MONCHAUX dresse un premier bilan sur la campagne des frelons asiatiques. Bilan positif avec plus de 400 reines capturées
- M. ALCAZAR demande où en est le tri du local à archives. Monsieur le Maire répond que le service des Archives Départementales est venu en octobre 2025, a pris des pièces qui sont dorénavant conservées dans leurs locaux
- Mme GLISZCZYNSKI demande au Conseil de se renseigner sur les services de « Panneau pocket ». Mme BAYEULLE informe qu'un rendez-vous avec un commercial est fixé le 2/09/2026
- Mme SINET informe que lors du dernier Conseil du 3 avril 2026 un conseiller municipal a eu des propos sexistes envers une conseillère municipale, notamment lors des votes des différentes commissions. Elle signale qu'il y aura des poursuites si cela se reproduirait.

La séance est levée à 20 heures 10.